



PA 8- PROGRAMME DES TRAVAUX MODIFICATIF
Réalisation d'un lotissement - Commune de VILLIERS

21 Juin 2017

14069



PLAN URBA SERVICES – MAITRISE D'ŒUVRE BATIMENT & VRD
4, RUE DU PRÉ MEDARD – 86280 SAINT BENOIT
TELEPHONE : 05 49 51 56 12 – Courriel : plan.urbaservices@clamo.fr

**DEPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE DE VILLIERS
LOTISSEMENT « LA VALLEE 2 »**

PA 8 – PROGRAMME DES TRAVAUX Modifié le 21 06 2017



SARL LES LOGES TERRAINS

**4 rue du Pré Médard
86280 SAINT BENOIT**

Tel : 05 49 18 61 13

Le présent programme a pour objet de définir les prestations à réaliser pour la viabilisation du lotissement « La Vallée 2 » sur la Commune de Villiers.

Le lotisseur se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui ne compromettraient pas les caractéristiques générales du projet.

Dans le présent document, il est désigné par LOTISSEUR, le maître d'ouvrage et par ACQUEREUR, les acheteurs des lots.

1 ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX

Dans le cadre de cette viabilisation, les travaux ci-après seront réalisés :

- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation des accès des lots et stationnements,
- Les travaux de structure de voirie et de revêtements divers,
- La mise en place des réseaux d'assainissement Eaux Usées et eaux pluviales
- La réalisation du réseau adduction en eau potable,
- La réalisation, en souterrain, du génie civil du réseau téléphonique, des réseaux basse tension
- L'aménagement des espaces verts.

Toute modification d'implantation altimétrique et/ou planimétrique des boîtes de branchement, coffrets, citerneaux et autres ouvrages techniques sera à la charge financière (coûts de l'éventuelle démarche administrative et des coûts de travaux) exclusive de l'acquéreur.

Dans tous les cas, la nouvelle implantation devra être agréée par le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les services de la Commune de Villiers.

2 TERRASSEMENTS GENERAUX

Avant l'exécution des terrassements proprement dits, il sera réalisé un nettoyage et un débroussaillage du terrain.

Les terrassements généraux comprendront :

- Le décapage de la terre végétale sur l'emprise des chaussées, stationnements, trottoirs, et bassin. La terre végétale sera évacuée en décharge ou remise sur site.
- Les travaux en déblais - remblais pour la constitution des fonds de forme des voiries.

3 VOIRIE

3.1 Caractéristiques

La Rue de la vallée sera prolongée et raccordée sur la RD n°7 par le busage du fossé existant sur une largeur de 15.00m. La Rue du Peu sera également prolongée en impasse.

Ces 2 nouvelles voies auront une emprise totale de 8.00m de large, composées:

- d'un trottoir de 2.00m d'un côté
- d'un trottoir de 1.00m de l'autre côté

Une impasse sera également créée pour desservir les lots 2, 4, 8, 9 et 10 avec une emprise totale de 6,00 m de large, composées:

- D'une chaussée d'une largeur de 5,00 m à pente unique,
- D'une bande de 50cm de largeur de chaque coté de la voirie

La circulation des piétons sera complétée par la réalisation d'un cheminement entre le lot 10 et le bassin d'une largeur de 2.00m.

3.2 Structure des voiries

Chaussées et stationnement :

- Couche de fondation en matériaux dioritiques ou calcaires 0/63 d'une épaisseur de 35 cm.
- Couche de base en matériaux dioritiques 0/31,5 d'une épaisseur de 10 cm.
- Couche de roulement en enrobé à raison de 150kg/m²

Trottoirs :

- Couche de fondation en matériaux dioritiques ou calcaires 0/63 d'une épaisseur de 20 cm.
- Couche de base en matériaux dioritiques 0/31,5 d'une épaisseur de 10 cm.
- Couche de stabilisé 0/10 calcaire d'épaisseur de 3 cm.

3.3 Bordures – Caniveaux

Des bordures Béton A2 seront mises en place en délimitation de la voirie. Les produits Béton normalisés seront définis par la norme européenne NF – EN 1340 (P98-340) et par le complément national, norme NF – P 98-340/CN en fonction de son utilisation.

4 ASSAINISSEMENTS

Les réseaux d'assainissement feront l'objet de plan de récolement et d'un rapport d'inspection télévisée. Un dossier d'incidence Loi sur l'Eau a été déposé et autorisé le 02/07/2015.

4.1 Eaux pluviales

4.1.1 Voirie

Les eaux pluviales issues des voiries seront collectées le long des voies par des grilles et acheminées au sein de collecteurs jusqu'au bassin de rétention. Le bassin d'une capacité de 185 m³ aura un débit de fuite de 3L/s/ha qui sera envoyé dans une canalisation rejoignant le réseau existant dans la Grand' Rue.

Ce bassin sera clos d'un grillage plastifié vert tendu sur fers cornières plastifiés verts, accessible par un portail double-vantaux assorti.

4.1.2 Lots

Les eaux pluviales des lots seront stockées sur chaque parcelle privative par un système de tranchée de rétention. Ces travaux seront réalisés par et à la charge de chaque acquéreur. Le trop plein et le débit de fuite de 3L/s/ha de ces dispositifs pourront être raccordés au réseau par le regard de branchement eaux pluviales mis en place par le lotisseur.

Le volume de stockage à créer sera de 0,06 m³/m² de surface imperméabilisée.

Les tuyaux seront en PVC CR8 de Ø200 à Ø300 pour le collecteur principal et en Ø125 pour les branchements.

4.2 Eaux usées

Un réseau « Eaux usées » sera réalisé dans l'emprise des voies nouvelles, à la charge du lotisseur.

Ces réseaux seront raccordés gravitairement en 3 points :

- Réseau existant Rue du Peu
- Réseau existant Rue de la Vallée
- Réseau existant Grand'Rue

Les branchements individuels de chaque lot seront réalisés par le lotisseur. Chaque branchement sera pourvu d'un boîtier de raccordement 315 mm avec tampon fonte ductile. Les piquages seront réalisés à l'aide d'une culotte de branchement équipée de joints étanches.

Les regards de branchements « Eaux Usées » seront implantés en limite de domaine privé sous trottoir.

Les tuyaux seront en PVC CR8 de Ø200 pour le collecteur principal et en Ø125 pour les branchements.

5 EAU POTABLE

Pour la tranche 1 : Réalisation d'un réseau PVC Ø110 en bouclage entre le réseau existant Rue de la Vallée et Grand'Rue

Pour la tranche 2 : Réalisation d'un réseau PVC Ø63 en prolongation du réseau existant Rue du Peu.

Chaque lot sera équipé d'une niche à compteur.

6 SECURITE INCENDIE

La protection incendie sera assurée par la mise en place d'un poteau incendie sur la tranche 1 au droit du lot 2.

7 ELECTRICITE

7.1 A la charge du lotisseur

Réseau basse tension à réaliser en souterrain à partir de la RMBT existante Rue de la Vallée pour la tranche 1 et Rue du Peu pour la tranche 2.

L'Alimentation des RMBT sera réalisée par des câbles 3x150² + 70²,

L'alimentation des lots s'effectuera par des câbles 4x35² issus des RMBT.

Un coffret « Cibe » de branchement sera installé en limite de chaque lot

7.2 A la charge de chaque acquéreur de lot

Les liaisons de branchement entre les coffrets « Cibe » et les compteurs intérieurs posés dans les pavillons.

8 ECLAIRAGE PUBLIC

Un réseau d'éclairage sera mis en place parallèlement au réseau BT. Le type de candélabre sera défini en accord avec la Commune de Villiers.

Une mise à la terre générale sera mise en place sur l'ensemble du lotissement, conforme aux normes de sécurité actuellement en vigueur.

Le réseau d'éclairage public sera raccordé sur le réseau d'éclairage public existant à partir des candélabres existants Rue de la Vallée pour la tranche 1 et Rue du Peu pour la tranche 2.

9 TELEPHONE

Raccordement à partir des chambres existantes situé Rue de la Vallée pour la tranche 1 et Rue du Peu pour la tranche 2. Un réseau souterrain sera posé et comprendra des fourreaux de Ø 42/45 et des chambres de tirages, conformes aux normes de l'Equipement de Télécommunications ouvert au public.

Chaque lot sera équipé d'un regard de branchement.

10 PLANTATIONS

Conformément au plan de composition, les espaces verts seront engazonnés, des plantations d'arbres seront réalisées et des haies champêtres composées d'essences locales mélangées seront plantées.

11 REALISATION DES TRAVAUX

Tous les travaux énoncés ci-dessus seront réalisés conformément aux prescriptions des différents services techniques concernés (SRD - Equipement de Télécommunications ouvert au public – Eaux de Vienne - Communauté de Communes – Mairie – etc.).

12 TRANCHE

Les travaux seront réalisés en deux tranches

- 1^{ère} tranche: prolongement rue de la Vallée et viabilisation lots 1 à 10
- 2^{ème} tranche: prolongement rue du Peu et viabilisation lots 11 à 20

13 PHASE DE TRAVAUX

Les travaux de viabilisation du lotissement se feront en deux phases.

Première phase :

- Terrassements généraux nécessaires à la réalisation de la voirie et bassin,
- Réseaux d'Assainissement (EU et EP),
- Branchements (EU et EP),
- Grilles d'eaux pluviales,

- Réseau Adduction Eau Potable,
- Réseau Basse tension,
- Réseau Téléphone,
- Réseau Eclairage Public (Fourreaux uniquement),
- Couche de fondation de la chaussée
- Clôture du bassin.

Seconde phase :

- Couche de base de la chaussée et des trottoirs,
- Pose des bordures,
- Pose des candélabres,
- Exécution des revêtements définitifs,
- Réalisation des plantations et des engazonnements.